Décision n° 2015-0607
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 19 mai 2015
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-05 à R. 20-44-26 et D. 406-05 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2015 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 19 mai 2015 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 19 mai 2015 Le Président

Sébastien SORIANO

Annexe à la décision n° 2015-0607
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 19 mai 2015

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199103023	CEGELEC SUD EST	13 LES PENNES MIRABEAU	2 UHF
199210164	CEGELEC SUD EST	13 LES PENNES MIRABEAU	1 UHF
199211727	CEGELEC SUD EST	13 LES PENNES MIRABEAU	1 UHF
199301467	COMMUNE DE LEUCATE	11 LEUCATE	1 VHF
199400709	COMMUNE D'AZAY LE RIDEAU	37 AZAY LE RIDEAU	1 VHF
199900456	CEGELEC SUD EST	13 BERRE L'ETANG	1 UHF
200100264	COMMUNE DE MONTAUBAN	82 MONTAUBAN	3 UHF
200101888	KEOLIS DIJON	21 DIJON	3 VHF
200500534	MAP HANDLING NICE	06 NICE	4 UHF
200501645	LE DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL	73 LES AVANCHERS VALMOREL	1 UHF
200600024	TEREOS FRANCE	44 CARQUEFOU	1 UHF
200600931	CEGELEC SUD EST	30 ARAMON	1 UHF
200700900	COMMUNE DE LEUCATE	11 LEUCATE	1 VHF
200700906	MAP HANDLING NICE	06 NICE	2 UHF
200800649	SOS SECURITE RHONE ALPES	21 CHENOVE	1 UHF
200800650	SOS SECURITE RHONE ALPES	25 BESANCON	3 UHF
200900922	SOS SECURITE RHONE ALPES	63 CLERMONT FERRAND	3 UHF
201000422	SOS SECURITE RHONE ALPES	21 FONTAINE LES DIJON	1 UHF
201000440	EFFIA STATIONNEMENT	91 ORSAY	2 UHF
201000538	N C L	06 NICE	2 UHF
201000575	DESMAREZ SA	59 LEERS	2 VHF
201101247	CAISSE ASSURANCE RETRAITE SANTE	59 VILLENEUVE D'ASCQ	2 UHF
201302207	PERRIER TP	69 CHASSIEU	1 UHF
201302293	ARDAGH METAL PACKAGING FRANCE	40 LABATUT	1 UHF
201302379	SOS SECURITE RHONE ALPES	25 EXINCOURT	2 UHF
201302404	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS	2 UHF
201400297	PERRIER TP	69 ST PRIEST	1 UHF
201400976	CARDIN TRAVAUX PUBLICS	35 LE RHEU	1 UHF
201401077	CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION	91 VIGNEUX SUR SEINE	1 UHF
201401191	VCF NORMANDIE CENTRE	76 BOIS GUILLAUME	1 UHF
201401192	VCF NORMANDIE CENTRE	76 ST ETIENNE DU ROUVRAY	1 UHF
201500294	APOGE SECURITE	44 REZE	1 VHF